



AVIS

# Avis sur les Orientations Budgétaires pour 2021

OCTOBRE 2020



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de **vivre mieux**.

Comme le prévoit le législateur, la collectivité régionale est invitée à susciter chaque année un débat sur les Orientations budgétaires.

A l'occasion de cet exercice, sont annoncées les orientations stratégiques de la Collectivité.

Ceci prend d'autant plus d'importance que les incertitudes liées à la crise sanitaire sont bien présentes et que les collectivités publiques mettent en place des Plans de relance pour y faire face.

Dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est un effort régional d'un milliard d'euros (ajouté à l'effort de l'Etat et de l'Europe) pour soutenir l'emploi, l'économie verte et numérique, le BTP et l'économie de proximité.

Le CESER porte un regard particulièrement impliqué sur ce document et se félicite, une fois encore, d'être étroitement associé dans l'analyse et la construction des documents budgétaires de notre Région.

**Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes**

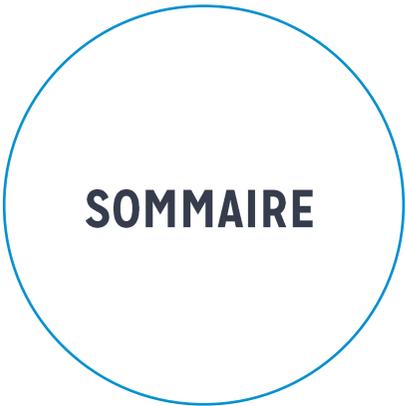
AVIS

2020-08



**Président de la commission**

M. Bernard LAURENT



# SOMMAIRE

## Les éléments clés du rapport de l'Exécutif régional.....7

Un retour sur l'historique de la trajectoire budgétaire depuis le début de la mandature ..... 9

L'impact de la crise économique sur le budget régional susceptible d'être réalisé en 2020 ..... 9

Les perspectives pour 2021 ..... 9

▶ Les hypothèses en matière de recettes ..... 9

▶ Les hypothèses en matière de dépenses ..... 10

## Les observations du CESER..... 13

Des informations lacunaires qui compliquent la prévision budgétaire . 13

Une stabilité inespérée de 2020 à 2021 pour l'épargne brute, l'endettement et le ratio de désendettement ..... 14

Pour préparer l'avenir, le CESER renouvelle son appel à l'évaluation des politiques régionales et à la qualité de la concertation sur la relance de l'activité..... 14

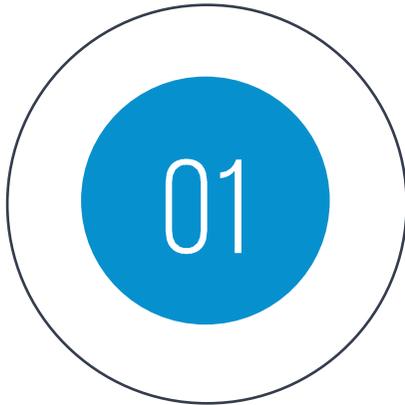
Remerciements .....17

Déclaration des groupes..... 18

Résultats des votes .....23

Contacts ..... 31





## **Les éléments clés du rapport de l'Exécutif régional**

---

---

## Il ressort du rapport de l'Exécutif les évolutions suivantes, en recettes et en dépenses réalisées ou estimées au Compte administratif

### Evolution de l'hypothèse du budget recettes réalisées ou estimées au CA de 2015 à 2021

Total en M € (aux arrondis près)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	Evolution (2) - (1)
	CA réalisé consolidé	CA réalisé	CA réalisé	CA réalisé	CA réalisé	CA estimé octobre 2019	CA réévalué septembre 2020	CA estimé (2)	
Recettes de fonctionnement	2 539	2 505	3 039 *	3 133	3 205	3 089	3 074	3 115	+ 41
Investissement hors emprunt	238	234	261	283	288	304	398	481	+ 83
Emprunts mobilisés	210	286	0	170	175	192	238	200	-38
<b>Total recettes</b>	<b>2 986</b>	<b>3 025</b>	<b>3 300</b>	<b>3 586</b>	<b>3 668</b>	<b>3 585</b>	<b>3 710</b>	<b>3 796</b>	<b>+ 86</b>

\* avec changement de périmètre budgétaire par intégration de la compétence transports scolaires et interurbains (recettes 525 M€) et de la "quasi compétence" économique (recette 62 M€).

### Evolution de l'hypothèse du budget dépenses réelles de crédits de paiement réalisées ou estimées en CA de 2015 à 2021

Total en M € (aux arrondis près)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	Evolution (2) - (1)
	CA réalisé consolidé	CA réalisé	CA réalisé	CA réalisé	CA réalisé	CA estimé octobre 2019	CA réévalué septembre 2020 (1)	CA estimé (2)	
Fonctionnement	2 121	1 991	2 376 *	2 417	2 445	2 327	2 314	2 345	+ 31
<i>(dont intérêt dette)</i>	<i>(81)</i>	<i>(69)</i>	<i>(62)</i>	<i>(59)</i>	<i>(56)</i>				
Investissement hors capital dette	716	835	808	951	1 086	1 080	1 220	1 250	+ 30
Capital dette	150	159	162	174	178	192	176	200	+ 24
Sous-total investissement	866	994	970	1 125	1 264	1 272	1 396	1 450	+ 54
<b>Total budget</b>	<b>2 987</b>	<b>2 985</b>	<b>3 346 *</b>	<b>3 542</b>	<b>3 709</b>	<b>3 599</b>	<b>3 710</b>	<b>3 795</b>	<b>+ 85</b>

(pm Solde de clôture reporté

37,8      76,9      31,3      75,0      34,0

\* avec changement de périmètre par intégration de la compétence transports scolaires et interurbains (525 M€) et de la "quasi-compétence" économique (15M€)

## Un retour sur l'historique de la trajectoire budgétaire depuis le début de la mandature

Les caractéristiques de la trajectoire budgétaire sont les suivantes :

- Une réduction des dépenses de fonctionnement à périmètre constant de 302 M€ de 2015 à 2018, avant une stabilité totale de 2018 à 2020. Le CESER rappelle que ces réductions concernent surtout les quatre postes de la formation professionnelle (réduite de - 55 % soit - 150 M€), des transports hors transports scolaires et cars (- 34 M€), de l'action économique (- 28 M€) et de l'aménagement du territoire (- 26 M€).

A cette évolution à périmètre constant, s'ajoutent les effets du transfert à partir de 2017 de la compétence transports scolaires et interurbains et de la recentralisation en 2020 de la compétence apprentissage (loi du 05/09/2018). Les dépenses de fonctionnement pourraient ainsi être réalisées à hauteur de 2 314 M€ fin 2020.

- Une reprise de cette minoration des dépenses de fonctionnement pour reconstituer l'épargne brute. Celle-ci est consacrée à une progression sensible des dépenses d'investissement hors capital de la dette et hors FEADER. L'investissement croît de 504 M€ de 2015 à 2020, en combinant appel à l'épargne brute et mobilisation de l'emprunt.

## L'impact de la crise économique sur le budget régional susceptible d'être réalisé en 2020

Pour 2020, ce sont 140 M€ de dépenses d'investissement supplémentaires qui devraient être réalisées par rapport à l'estimation faite en octobre 2019 (1 220 M€ contre 1 080 M€). Cette enveloppe concerne surtout les mesures d'urgence initiées depuis mars, et pour une faible part de premières mesures de relance, selon les informations connues en juillet.

Cette enveloppe de dépenses nouvelles est compensée par :

- une légère réduction des dépenses de fonctionnement (- 13 M€)
- une épargne brute stabilisée à hauteur de 760 M€. Les pertes fiscales de 140 M€ au titre de la TVA, des cartes grises et de la TICPE sont compensées par la dynamique de la CVAE calculée sur la base de l'exercice 2019 (+35 M€), par un encaissement retardé des recettes de cartes grises (+30 M€), par des fonds de concours à la Région pour la crise (ex Etat, pôle emploi) ou par les fonds européens (+60 M€).
- des économies conjoncturelles sur le capital de la dette (-16 M€) en 2020 avant un recours plus important en 2021.
- des fonds de concours en investissement et des recettes diverses.
- une mobilisation à haut niveau de l'emprunt (238 M€ selon l'estimation de septembre 2020 contre 192 M€ estimés en octobre 2019, soit + 46 M€).

## Les perspectives pour 2021

### ► Les hypothèses en matière de recettes

Globalement, les recettes régionales hors emprunt, estimées sans information définitive sur le projet de loi de finances pour 2021, devraient croître de 41 M€ en fonctionnement et de 83 M€ en investissement.

Elles sont liées à plusieurs facteurs :

### Un effet majeur de l'accord de méthode du 30 juillet 2020 entre l'Etat et Régions de France, introduisant un bouleversement fiscal et un coup de pouce pour la relance

La question difficile de la CVAE

Sur un budget recettes de près de 3,5 milliards d'euros réalisées hors emprunt au compte administratif 2019, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en représentait près de 1,2 milliard d'euros soit le tiers.

Cette recette encaissée avec un décalage d'un an avait été fort utile pour alimenter le budget supplémentaire 2020 par sa dynamique fiscale de +35 M€ liée à la conjoncture des entreprises en 2019.

Mais le CESER avait exprimé lors de l'examen de ce budget supplémentaire en juillet 2020 sa préoccupation sur un fort risque d'effondrement en 2021 par effet conjugué :

- De la chute des bases fiscales liée au confinement et à la crise économique générée par la pandémie
- Du mode de collecte fondé sur des états déclaratifs plusieurs fois par an et des règlements par deux acomptes puis le solde.

Le CESER craignait alors début juillet comme l'Exécutif régional une baisse de rendement de l'ordre de 240 à 480 M€ pour la Région Auvergne Rhône Alpes.

Par ailleurs, les entreprises françaises, confrontées à la nouvelle crise économique, déploreraient une distorsion de compétitivité par rapport à la moyenne européenne en raison d'un poids très lourd des impôts sur la production - notamment industrielle - au sein desquels la CVAE pèse 18 %. Elles invoquaient la contradiction de ce type d'impôt avec l'impératif de relance économique.

Au terme d'une discussion entre l'Etat et les Régions, les deux parties ont signé le 30 juillet 2020 un accord dit de méthode modifiant radicalement la structure des recettes régionales et apportant une réponse aux entreprises :

- Les Régions abandonnent leur principale recette qui représente la moitié de la CVAE acquittée par les entreprises ainsi aidées à lutter contre leurs concurrents des pays voisins. C'est l'abandon d'une recette fiscale territorialisée mais volatile selon la conjoncture économique.
- L'Etat remplace désormais la CVAE des Régions par une fraction de TVA et garantit cette fraction de TVA égale en 2021 au montant de CVAE perçu par les Régions en 2020 c'est-à-dire celle calculée sur la base 2019, particulièrement favorable. Pour les exercices suivants, la loi de finances doit préciser les modalités.

Par ailleurs, dans ce même accord de méthode, l'Etat promet aux Régions pour la relance une enveloppe de 600 M€; ce qui permet à l'Exécutif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'escompter une recette d'investissement nouvelle de 65 à 70 M€.

A retenir l'impact de cet accord de méthode pour la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2021 :

- La recette de CVAE transformée en fraction de TVA serait stabilisée de 2020 à 2021 à hauteur d'environ 1 230 M€ garantis par l'Etat
- -il devrait s'ajouter un concours de l'Etat de 65 à 70 M€ pour la relance.

### Les autres recettes de fonctionnement à caractère économique (TVA, TICPE, cartes grises)

Elles ont connu courant 2020 une perte globale de rendement de 140 M€ largement compensée au budget supplémentaire comme évoqué précédemment. Mais l'évolution dépendra désormais de celle de la pandémie. Une érosion de -1 % soit environ 10 M€ est estimée par l'Exécutif par rapport à l'enveloppe de ces mêmes recettes réalisées en 2019, évaluée alors à environ 1 milliard d'euros.

### S'agissant des autres recettes

Il est à noter :

- La poursuite de l'érosion continue des dotations de l'Etat, néanmoins désormais marginales (-2 M€ sur 24M€),
- La stabilité de l'IFER,
- Une progression très importante des fonds de relance accordés par l'Union Européenne (70 M€ du dispositif REACT EU en 2021 à la suite des 20 M€ déjà annoncés au budget supplémentaire 2020).

Ce sont donc en résumé des décisions très récentes de l'Etat et de l'Union européenne qui devraient apporter à la Région de nouvelles recettes pour la relance en 2021, et lui permettre notamment de préserver sa recette de CVAE, laquelle constitue le tiers de ses

ressources hors emprunt.

## ► Les hypothèses en matière de dépenses

Ce sont 85 M€ de dépenses supplémentaires qui sont proposées pour 2021, réparties de manière équilibrée entre 3 composantes :

- Les dépenses de fonctionnement + 31 M€
- Les dépenses d'investissement hors dette + 30 M€
- Le remboursement du capital de la dette + 24 M€

### Les dépenses de fonctionnement 2 345 M€ en 2021 soit + 31 M€

Elles devraient faire l'objet d'une réduction en matière d'apprentissage, son pilotage relevant désormais des branches professionnelles et son financement des opérateurs de compétences (OPCO). D'autres dépenses pourraient au contraire être davantage sollicitées ; telles que notamment :

- Les transports scolaires et interurbains dont la Région assumera la compétence directe pour trois nouveaux départements au 01/01/2021 (Allier, Loire, Haute-Loire) et pour l'Isère en septembre 2021 ; le SYTRAL gérant celle du Rhône avec la participation de la Région devenue membre.
- L'orientation dont la nouvelle compétence régionale s'exercera en première année pleine en 2021
- Les formations sanitaires et sociales et leur « plan de relance » décidé en octobre 2020
- La mise en œuvre du « pacte rebond pour l'emploi » en matière de formation continue

- La relance économique en matière d'adaptation de l'agriculture aux défis du changement climatique (délibération d'octobre 2020) ou en matière de consommation touristique
- L'ouverture en janvier 2021 du Campus Région du numérique

### Les dépenses d'investissement hors dette 1 250 M€ soit + 30 M€

L'Exécutif annonce un objectif de maintenir un niveau élevé d'investissement régional à plus de 1,2 Mld€ au-delà de 2020.

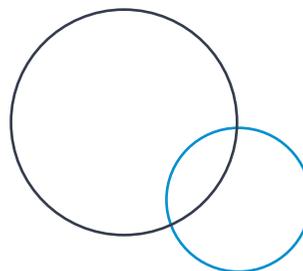
Il s'agit en premier lieu de mandater un stock d'autorisations de programme affectées et restant à décliner en crédits de paiement, tout particulièrement en matière de lycées et de transports (55 % du stock).

Il s'agit aussi d'engager le plan de relance régionale annoncé en juillet 2020 à hauteur de 983 M€ et dont 229 M€ ont fait l'objet d'une ouverture d'autorisations de programme au budget supplémentaire. Il est à noter en particulier que sur cette enveloppe d'AP nouvelles du budget supplémentaire, l'axe I du plan de relance (axe intitulé « plan d'investissement immédiat ») prévoit

- 100M€ de crédits régionaux pour accélérer des financements de chantier en 2020-2022 et pour assouplir le calendrier des prises en compte des projets de l'actuel CPER 2015-2020
- 60M€ de « bonus relance » pour soutenir la commande publique locale dans les communes de moins de 20 000 habitants

Le rapport d'orientations budgétaires énonce par ailleurs des orientations pluriannuelles non chiffrées dans de nombreux domaines, notamment pour décliner :

- La relance économique,
- La transition énergétique
- Deux exercices 2021 et 2022 transitoires en matière agricole avec un surcroît de dossiers FEADER avant la réforme de la PAC prévue pour la période de 2023-2027.





## Des informations lacunaires qui compliquent la prévision budgétaire

Il ressort du rapport de l'Exécutif un sentiment d'incertitude sur l'évolution de la situation sanitaire, sur celle de la conjoncture économique et sociale, sur les contenus de la loi de finances 2021 ou sur les perspectives budgétaires pluriannuelles.

Le CESER prend note des projections différentes de croissance formulées par les principaux instituts de conjoncture (récession autour de 9 % en 2020 et rebond 2021 entre 5,8 % selon l'OCDE et 8 % selon l'INSEE). Il a du mal à comprendre le calcul de l'estimation à - 1 % par rapport à la base des recettes 2019 liées à la conjoncture (TICPE, cartes grises et fraction de TVA), hors CVAE.

Le CESER relève par ailleurs que l'élaboration du document d'orientations budgétaires a dû être faite avant la connaissance du projet de loi de finances et sans que soit tranchée la discussion entre Région et Etat sur la refonte à partir de 2022 du système de péréquation interrégionale à la suite de la suppression de la CVAE.

Il note également qu'un accord de relance est en cours de discussion entre Etat et Région pour la période 2021-2022, accord intermédiaire entre l'actuel CPER et la future génération qui doit courir jusqu'en 2027. Il observe que la discussion de ce dernier tarde à s'engager, ce qui rend difficile l'élaboration de perspectives pluriannuelles. Ces perspectives devraient pourtant être affichées dans les orientations budgétaires par politiques régionales ou par fonction comme le recommandait la Cour des Comptes dans son rapport de 2019 (p.115).



## Les observations du CESER

---

---

## Une stabilité inespérée de 2020 à 2021 pour l'épargne brute, l'endettement et le ratio de désendettement

Début juillet, le CESER craignait une chute drastique des recettes en 2021 par l'effet du décalage d'un an de la récession sur la recette de CVAE. Son remplacement par une fraction de TVA garantie au niveau de CVAE perçu en 2020, et l'apport de crédits de relance par l'Etat et l'Union européenne introduisent une nouvelle donne, même s'il conviendra de demeurer vigilant pour l'exercice 2022 dont les contours de la nouvelle recette compensatrice ne sont pas connus.

L'enveloppe de 85 M€ de dépenses réelles supplémentaires estimées pour 2021 devrait ainsi être largement financée par une augmentation de 124 M€ de recettes. Un excédent se trouve ainsi dégagé pour ramener l'emprunt mobilisé d'un niveau élevé de 238 M€ en 2020 vers un niveau de 200M€ plus proche de celui prévu avant la crise du COVID 19 (192 M€).

L'épargne brute devrait être légèrement accrue en 2021 (769M€ en 2021 contre 760 M€ en 2020). Quant au stock de dette consolidée, il devrait être beaucoup moins réduit que prévu début 2020 par

rapport à 2015 mais néanmoins préservé, passant de 2 755 M€ fin 2015 à 2 740 M€ fin 2020. Ce stock est en effet réduit de 15 M€ au lieu de 87 M€ prévus avant la fin de la crise sanitaire, en raison d'une réutilisation partielle des marges de manœuvre pour financer les mesures d'urgence.

Par voie de conséquence, le ratio de désendettement = dette consolidée/épargne brute devrait être stabilisé à 3,6 ans. Sous réserve d'une dégradation forte de la conjoncture liée à la pandémie, la Région devrait préserver ses équilibres financiers en 2021 malgré la crise du COVID 19.

## Pour préparer l'avenir, le CESER renouvelle son appel à l'évaluation des politiques régionales et à la qualité de la concertation sur la relance de l'activité

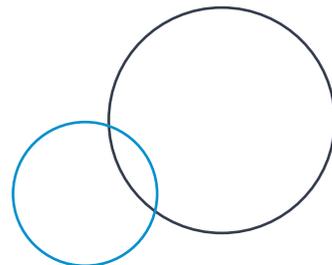
Il réitère combien une évaluation méthodique de l'effet levier de toute politique doit prévaloir lors de tout choix politique. Ceci sans confondre une évaluation caractérisée par des critères précis, avec le pilotage ou le contrôle. Le CESER regrette que l'évaluation se soit limitée à des annonces au cours de la mandature 2016-2020 et que

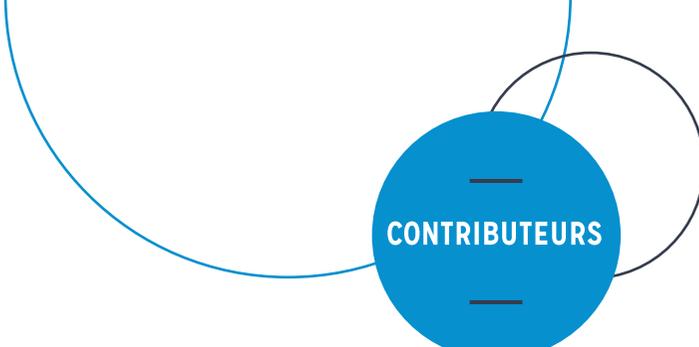
des évaluations indépendantes et transparentes n'aient pas été conduites.

Il renouvelle combien est obsolète la distinction comptable investissement/fonctionnement retenue souvent de manière trop étroite par les agences de notation.

Il se réjouit que des aides soient accordées selon certaines conditions permettant une bonne gestion. Il souhaite que ceci soit davantage explicite de façon à mieux préparer l'avenir.

Il souligne l'importance d'une action bien coordonnée entre les différentes collectivités publiques pour relancer l'économie et pour développer les solidarités sociales et territoriales indispensables. Il importe que tous les outils d'intervention s'articulent à la fois pour traiter l'urgence, la relance à court terme à travers un accord de relance, et les projets à moyen terme à inscrire sans retard dans un futur CPER pour la période jusqu'en 2027. La Région chef de file sur le développement économique, l'aménagement du territoire, la transition écologique et énergétique doit développer à la fois vision stratégique et action opérationnelle.





## CONTRIBUTEURS

### ► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

### ► Laurent CARUANA

1<sup>er</sup> vice-président – Référent de la commission

### ► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

---

## Collège 1\*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- CADARIO Jacques (CPME)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- DUPLAIN Jocelyne (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- JOUVANCEAU Pascale (U2P)
- LASSALLE Valérie (FNTR)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- RENIE Stanislas (CCIR)

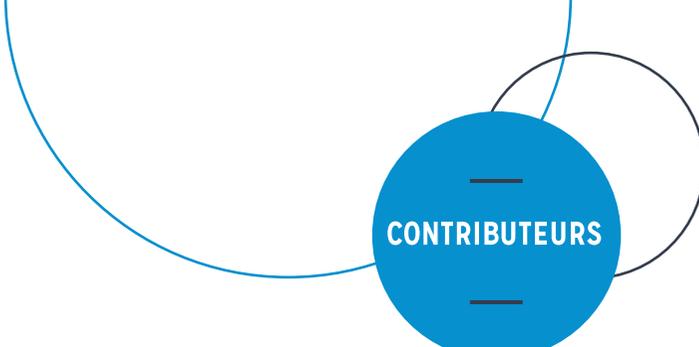
## Collège 2\*

- BARRAT Jean (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUICHARD Karine (CGT)
- HOURS Eric (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)

## Collège 3\*

- BOUABDALLAH Khaled (Universités)
- BROUSSAS Paulette (CIDFF)
- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- LAC Jean-Pierre (Lyon Place financière)

\* **Collège 1 :** Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2 :** Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3 :** Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisis en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4 :** Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège 1\*

- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)
- VILLARD Hélène (CPME)

### Collège 2\*

- MYC Michel (UNSA)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- ROUSSY Delphine (CFDT)
- SALA Chantal (CGT)
- VRAY Annick (CFDT)

### Collège 3\*

- MEKKEDEM Nassim (FAGE)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)
- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

## Remerciements

**BAILBE Philippe**, Directeur général des services du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**PERNAUDET Sébastien**, Directeur général adjoint du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**SIMON Claire**, Directrice de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**BONNEVILLE Agnès**, Directrice adjointe en charge du budget de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

## ► INTERVENTION DE Christian BRUNET, Au nom du Collège 1

- Sur la prévision budgétaire,

Le collège 1 est en accord avec le CESER sur l'incertitude de l'évolution de la situation sanitaire et donc sur les conséquences de la conjoncture économique et sociale, de même sur la finalité de la loi de finances 2021 et les perspectives budgétaires pluriannuelles.

Il est vrai qu'à ce jour, à l'état de projet, cette loi de finances interroge sur certains points, notamment sans que soit tranchée la discussion entre Région et Etat sur la refonte à partir de 2022 du système de péréquation interrégionale à la suite de la suppression de la CVAE.

Pas d'observation sur les difficultés évoquées concernant les projections différentes de croissance, notamment sur le calcul de l'estimation à -1% par rapport à la base des recettes 2019 liées à la conjoncture (TIPCE, carte grise et fraction de TVA) hors CVAE.

Nous confirmons également le constat du retard évoqué sur l'accord de relance entre Etat et Région pour la période 2021-2022, ce qui rend difficile l'élaboration de perspectives pluriannuelles.

- Concernant la stabilité de l'épargne et de l'endettement :

La crainte d'une chute drastique des recettes en 2021 notamment sur la recette en récession de CVAE perçue en 2020 est préoccupante.

La garantie par l'Etat de contribuer à son remplacement par une fraction de TVA garantie aux recettes perçues ainsi que l'apport de crédits de relance par l'Etat et l'Union européenne se veulent rassurants. Il faudra effectivement rester vigilant pour l'exercice 2022.

Les dépenses supplémentaires estimées pour 2021 seront compensées et l'épargne restera stable sinon légèrement accrue.

Nous prenons acte sur la préservation des équilibres financiers en 2021 malgré la crise du COVID 19.

Le collège 1 approuve pleinement la réitération du CESER sur la nécessité POUR PREPARER L'AVENIR, de mettre en œuvre une évaluation des politiques régionales, et en particulier sur la relance de l'activité.

L'absence d'évaluation depuis 2016 dans ce domaine nécessite une réelle évolution.

La mise en place par l'exécutif d'une nouvelle équipe au sein de la direction de la performance de 5 équivalents temps plein pour évaluer l'impact des aides directes aux entreprises et les fonds d'investissement nous semble pertinent même si on pourrait aller plus loin sur d'autres sujets mais également par l'intermédiaire d'un évaluateur extérieur !

Il reste nécessaire, au final, que ces aides directes soient bien réparties y compris aux petites entreprises et artisans et que les conditions d'octroi restent abordables par ces derniers.

Suite à ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 vote favorablement sur l'avis qui lui a été proposé.

## ► INTERVENTION DE Jean-Marc GUILHOT, Au nom de la CFDT

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

J'interviens au nom du groupe CFDT sur le document budgétaire politique par excellence, celui qui permet à une majorité régionale de soumettre ses choix politiques au débat démocratique.

C'est à ce titre qu'un débat aurait pu utilement éclairer les choix de l'exécutif au moment du plan de relance, celui d'un plan de transition prenant en compte les impératifs environnementaux.

A défaut d'un tel débat, nous avons à nous prononcer sur le projet d'avis de la commission 10 sur les orientations budgétaires 2021 et ceci à partir de documents de la Région qui sont, comme chaque année, lourdement auto-promotionnels. Cela est devenu une marque de fabrique de l'exécutif régional : il faut bien s'y faire !

Nous mettrons néanmoins en exergue quatre points saillants.

- En 1<sup>er</sup> lieu, une vraie question, celle du calendrier.

Le document régional d'orientations budgétaires a été établi -et le Directeur Général des Services en a convenu devant la commission- à partir de nombreux points d'incertitude liés à la prochaine loi de finances (par exemple en matière de dotations DC RTP et DTCE), liées aussi à l'accord de relance en cours de discussion avec l'Etat. Il aurait été judicieux de repousser en décembre cette discussion sur le DOB. Le débat démocratique y aurait gagné car nombre d'interrogations auraient connu leur réponse.

- En 2<sup>nd</sup> lieu, un changement de structure budgétaire régionale intéressant.

En effet, la Région bénéficie d'un produit de TVA égal à la CVAE encaissée en 2020, collectée par l'Etat en 2019. Ceci constitue la garantie pour les régions d'une recette équivalente à celle d'avant la crise sanitaire et économique, à savoir 1,2 Md €, près d'1/3 du budget de la Région, alors même que la Région estimait la perte de CVAE à 40 %.

Nous partageons donc l'analyse de la Commission 10 qui, dans ce projet d'avis, parle de « stabilisation inespérée » des recettes régionales.

Cette évolution porte en elle les germes d'une péréquation souhaitable entre régions.

Elle est à rapprocher de la 1<sup>ère</sup> partie du document d'orientations budgétaires qui présente les performances financières régionales en termes de trajectoires. La compression des dépenses de fonctionnement, au-delà du regard qu'on peut avoir sur ce choix, améliore mécaniquement cette trajectoire.

Mais le changement de structure budgétaire, avec l'arrivée de recettes lourdes et dynamiques en remplacement des dotations de l'Etat, ne devrait pas autoriser une présentation aussi idyllique que celle proposée par la Région. Et il s'agit du genre de nuances dans lesquelles l'agence Standard and Poor's ne rentre pas.

- En 3<sup>ème</sup> lieu, fonctionnement et investissement sont toujours en débat.

Les débats d'orientations sont intéressants car ils permettent d'échanger sur les grands choix budgétaires. Sur celui concernant les dépenses de fonctionnement, on peut par exemple s'interroger sur ce qui différencie leur amputation massive d'une succession de coups de rabot ? C'est pourtant un élément central de la communication politique de l'exécutif régional.

Comment peut-on poursuivre le discours sur la baisse des dépenses de fonctionnement en continuant à les opposer aux investissements, alors que la bataille sanitaire nous oblige justement à ne pas les opposer ?

Cette opposition artificielle se retrouve dans la présentation régionale du chapitre Formation Professionnelle dont on nous dit qu'il représente 12 % des dépenses de fonctionnement, sans

envisager que la formation professionnelle soit aussi un investissement dans l'humain.

Comment faire de cette baisse des dépenses de fonctionnement l'alpha et l'oméga de la réussite de la politique budgétaire tout en augmentant le fonctionnement d'une prime aux fonctionnaires en 1<sup>ère</sup> ligne contre la Covid, montrant par là même que fonctionnement et investissement sont indissociablement liés ?

Enfin, la Région insiste sur le fait que cette diminution des dépenses de fonctionnement, a permis d'augmenter celles d'investissement, comme s'il existait une hiérarchie entre ces deux types d'intervention. Nous regrettons que dans la forme, ce discours permette un amalgame laissant croire qu'il s'agit de diminuer les frais généraux de la structure du Conseil Régional, alors qu'il s'agit principalement de dépenses correspondant aux compétences d'intervention de la Région. En effet, diminuer les dépenses de transport, de soutien à l'économie ou de formation professionnelle, qui sont des dépenses d'intervention sur l'avenir collectif, au profit des habitants de la région, ne constitue pas obligatoirement une économie vertueuse.

- En 4<sup>ème</sup> lieu enfin, une évaluation des politiques publiques véritable arlésienne de ce mandat régional.

Nous intervenons, avec d'autres, depuis 2016 pour avertir du fait que nos appréciations et préconisations, en tant que société civile organisée, gagneront difficilement en pertinence tant que la Région n'entrera pas concrètement dans la démarche d'évaluation de ses politiques : une évaluation indépendante, menée dans le respect des préconisations de la société française d'évaluation et à laquelle le CESER contribuerait, comme la loi le réclame.

En cette fin de mandat, on ne peut malheureusement que constater le néant en la matière, même si cette nécessité est partagée dans les discours d'à peu près tout le monde. Ce sont aujourd'hui les documents budgétaires émis par la Région qui tiennent lieu d'évaluation auto-promotionnelle. Cette situation est d'autant plus dommageable qu'il en allait bien autrement avant 2015.

Reste pour conclure la question de l'ambition de la politique régionale pour nos concitoyens de la Région qui reste encore difficile à cerner au travers de ces orientations budgétaires.

L'avis qui nous est soumis rappelant à juste titre la nécessité de l'évaluation pour éclairer les choix politiques et l'obsolescence du clivage fonctionnement/investissement, le groupe Cfdt l'approuvera.

Je vous remercie.

---

## ► INTERVENTION DE Laurence MARGERIT, Au nom de la CGT, FSU et Solidaires

Le CESER AURA a été saisi par l'Exécutif régional pour donner un avis sur les orientations budgétaires qui seront votées cette semaine par la Région.

Certaines années se ressemblent dans notre Région. Comme l'an dernier, la présentation des orientations budgétaires relève toujours de l'autosatisfaction et de la comparaison entre les régions. Il faut être le plus fort et le meilleur. En introduction, il nous est pointé que « c'est grâce à l'assainissement de ses finances, que la Région a pu débloquer « des moyens immédiats pour des actions d'urgence. » comme si d'autres Régions, pourtant moins riches, n'avaient pas pris des mesures d'urgence elles aussi. De même, le plan de relance décliné dans les orientations budgétaires est placé sous l'angle de la compétitivité alors que c'est de coopération et complémentarité que nous avons besoin, l'absence de concertation avec tous les acteurs, dont les organisations syndicales de salariés expliquent sûrement cet axe.

De même, l'Exécutif n'hésite pas, pour se prévaloir de la notation « de qualité intrinsèque » délivrée par l'agence standard and Poor's, à adopter un vocabulaire quelque peu guerrier et prédateur en précisant « accéder aux marchés financiers et capter des ressources à moindre coût pour ses investissements » alors que la France continue pourtant à emprunter à taux négatifs (-0,54 % à court terme et -0,11 % à long terme). Cela veut dire concrètement que quand l'État s'endette, il

gagne de l'argent ! La charge de la dette a même diminué en 2020, malgré La récession de 10 % prévue pour 2020 qui sera la plus importante en temps de paix depuis le XIXe siècle et c'est cela qui importe le plus en matière budgétaire (la France ne « rembourse » jamais sa dette, elle la fait rouler éternellement).

Concernant la suppression de la CVAE régionale et son remplacement par une fraction de TVA, nous estimons que concernant les recettes régionales, ce sont les taxes les plus injustes, une partie des recettes de TVA et de la TICPE, qui frappent les plus fragiles de nos concitoyens. La CVAE, première ressource régionale, aurait dû plutôt être confortée et profondément réformée tant par son assiette que par son élargissement à toutes les entreprises. Le lien entre les entreprises et la collectivité passe également par leurs contributions à son financement. Il est aussi permis de penser que l'évolution des recettes des collectivités territoriales, par la recentralisation des recettes fiscales est une forme de pression supplémentaire de l'Etat.

Concernant les dépenses, nous pouvons saluer les efforts de la Région sur la relance économique et la transition énergétique, notamment pour accélérer les financements de chantier et le bonus pour soutenir la commande publique locale dans les petites communes locales.

Toutefois, il existe toujours un risque d'écart entre les intentions et la réalité du terrain. Nous prendrons pour exemple la création affichée de 200 équivalents temps plein supplémentaires pour les remplacements dans les lycées, alors que les informations dont nous disposons pointent le manque criant et récurrent de postes permanents rendant difficile et parfois impossibles les contraintes sanitaires si importantes dans cette période.

Néanmoins, nous nous interrogeons sur la politique de guichet affirmée et revendiquée par le Président de Région avec l'utilisation des fonds publics au service de sa seule présidence.

Toutefois, à rebours de cet affichage politique, nous avons pu, lors du débat de la Commission avec le Directeur général, aborder les critères de conditionnalité des aides, qui s'ils semblent être intégrés ne sont pas communiqués et donc être évalués selon des critères transparents et précis au-delà du principe du maintien de l'emploi et la transition énergétique.

En effet, nous parlons d'argent public, de celui qui est investi et qui devra l'être : cette crise doit permettre de changer de paradigme, il s'agit bien d'un plan de survie, non seulement pour le monde économique, mais pour les générations futures : une réflexion commune doit pouvoir s'engager sur les mutations : celles de l'emploi, celles de l'industrie, celle de l'agriculture.... Le modèle économique et de développement tel qu'il fonctionne aujourd'hui pille les ressources naturelles et prive bon nombre d'entre nous de leur accès universel. En France comme partout, ce sont les plus pauvres et les plus précaires qui sont les plus exposés aux catastrophes écologiques en cours.

Dans ce temps, où l'argent public devient rare, du fait de baisses des prélèvements, il convient de s'interroger sur certaines dépenses,

Le dernier rapport d'évaluation du CICE élaboré par France Stratégie confirme l'aspect médiocre en termes de résultats de cette mesure. Cet échec plaide pour un changement total de politiques de l'emploi. Pourtant, aucun débat politique significatif n'a jamais eu lieu autour de l'évaluation de ce dispositif. Entre 2013 et 2017, 88,90 milliards d'euros auraient été versés au titre du CICE aux entreprises, soit environ 166 875 euros par emploi et par an (selon les chiffres de « Théorie et évaluation des politiques publiques (TEPP) » du CNRS. Imaginons un instant le nombre de postes dans les hôpitaux et les maisons de retraite qui auraient pu être créés avec cette manne.

Nous regrettons aussi la mainmise de la formation professionnelle au service des besoins immédiats des entreprises, et non des besoins pour réussir la transition écologique, et donc le soutien aux formations pour les emplois futurs.

Lors de la période de confinement, beaucoup de réflexions, de tribunes, ont nourri l'espoir d'un jour d'après, d'un monde différent. Pour que ce monde ne soit pas celui d'hier en pire, nous avons besoin de réfléchir collectivement à nos choix de vie qui auront des impacts multiples sur l'organisation de la société, ce qui repose sur des enjeux forts en matière de démocratie citoyenne et sociale avec le soutien, l'expertise et l'ingénierie des différentes collectivités, (dont les Métropoles) des acteurs publics, et pas seulement celui des think tank ou des cabinets externes.

A défaut, les fractures de la société une nouvelle fois mises en évidence et aggravées durant le confinement (voir les chiffres sur l'aggravation de la pauvreté du baromètre IPSOS/secours populaire) pourraient réactiver une colère sociale d'une ampleur inégale.

Nous voterons l'avis.

## ► INTERVENTION DE Yvon CONDAMIN, Au nom du Collège 3-4

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Mon intervention au nom des Collèges 3-4 concerne l'avis sur la DM et celui sur les Orientations Budgétaires 2021.

Le collège 3-4 s'associe pleinement aux explications et commentaires contenus dans les avis qui nous ont été soumis. L'avis sur la DM n'appelle pas de commentaires de notre part.

En ce qui concerne les Orientations budgétaires, la poursuite de l'amélioration de l'épargne brute et de la décroissance de la dette nous apparaissent effectivement comme des facteurs de nature à favoriser la capacité d'investissement et le rôle de « stratège » de la Région.

Nous souhaitons cependant souligner 4 points :

L'accroissement très significatif des dépenses d'investissements (140 M€) pour soutenir l'activité dans la Région, qui viennent s'ajouter à celle du plan de relance de l'État, va se faire sous forme de subventions : aux entreprises, aux commerces, aux agriculteurs, aux artisans et aux associations ; ces subventions vont bien, pour l'essentiel, soutenir le fonctionnement de ces acteurs ; on voit donc qu'il est dérogé au dogme du « tout investissement » et nous nous en réjouissons.

La question s'est posée de demander une plus grande « conditionnalité » aux aides apportées ; nous notons qu'un certain nombre de conditions sont – de fait - établies pour l'obtention de ces soutiens et qu'une évaluation de leur efficacité est prévue ; mais comme l'avis le souligne, les évaluations des politiques publiques devraient faire l'objet d'une plus grande transparence et associer plus étroitement le CESER.

Les Collèges 3-4 regrettent par ailleurs que « l'éga-conditionnalité » ne soit pas prise en compte, qui pourrait être un levier pertinent pour promouvoir l'égalité Femme-Homme. Or, on sait que dans cette période de crise les femmes ont vu leur situation se dégrader significativement.

Nous regrettons également l'absence de soutiens aux lycéens et lycéennes dont les familles ont été encore plus fragilisées avec notamment la fermeture des restaurants scolaires pendant le confinement et qui ont été impactés par l'absence de continuités pédagogiques qui pourrait renforcer les inégalités entre les étudiants.

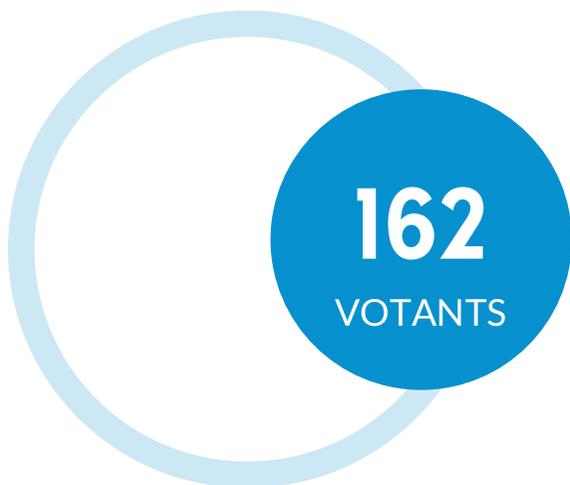
Le collège 3-4 note la volonté de l'exécutif régional de consolider les interventions financières de toutes les collectivités publiques, en répondant positivement aux sollicitations de l'État et en visant à mieux coordonner les interventions des départements et des EPCI ; cette approche sera plus nécessaire encore, tant les finances de toutes ces collectivités vont être mises à mal.

Enfin le Collège 3-4 note que les Orientations Budgétaires n'ont pas pris en compte les montants maxima des contributions de l'État, et surtout de l'Union Européenne ; il espère que si de bonnes surprises advenaient une part significative de ces bonus sera réservée au secteur associatif, qui reste malgré tout le parent pauvre des soutiens envisagés jusque-là.

Le collège 3-4, sauf expressions individuelles, votera favorablement ces deux avis du CESER.

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 12 octobre 2020



**159** ONT VOTE POUR

**0** ONT VOTE CONTRE

**3** SE SONT ABSTENUS

**0** N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles	X			
		DUPLAIN Jocelyne	X			
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas				
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe				
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	X			
		CADARIO Jacques	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André	X			
		PELLISSIER Elisabeth				
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
ROBERT Anne-Marie		X				
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre					
Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X				
	CLEMENT Florence					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
		THOMASSON Pascale				
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
		LEROY Jérémy	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges				
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GRANGER Karine	X			
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
	SALA Chantal	X				
	TOURNEUX Stéphane	X				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BOLF Edith	X			
		DUPUIS Steve	X			
		FASOLA Blanche	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François		X				
NINNI Agnès	X					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X					
ROUSSY Delphine						
SIVARDIERE Patrick	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		VRAY Annick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric			X	
		DELAUME Colette			X	
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle				
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal			X	
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François				
		LAURENT Bernard	X			
		RUCKA Agathe	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA I Auvergne et le CREA I Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		BOUABDALLAH Khaled	X			
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie	X			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		ZAYET Zihar				
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte	X			
		MEKEDDEM Nassim	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		ROSENBERG Armand				
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	NUIRY Jean-Bernard				
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		GRATALOUP Sylvain	X			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel	X			
		PATAT Salomé				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie		X				
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel				
		MARGUIN Christophe	X			



# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## AVIS

Pour 2021, le document d'orientations budgétaires envisage une progression des dépenses réelles estimées de 85 M€. Elles sont financées largement à l'aide du remplacement de la CVAE par une fraction de TVA égale au montant de CVAE perçue en 2020, ainsi que par des crédits de relance apportés par l'Etat et l'Union européenne. Ceci permet de préserver les équilibres financiers malgré la crise du COVID 19. Le CESER relève néanmoins des informations lacunaires qui compliquent la prévision budgétaire. Il renouvelle son appel à l'évaluation des politiques régionales et à la qualité de la concertation sur la relance d'activité.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES | BUDGET REGIONAL |  
FINANCES LOCALES | RELANCE ECONOMIQUE |  
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos 123 rf

[ceser.auvergnerrhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerrhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20